

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Changement de la date de clôture de l'exercice comptable

Le 26 décembre 2023, à 10h20, à Beaurepaire,

L'associé unique de **la société AFD Containers Spéciaux**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 92 Avenue de Valloire, 38270 Beaurepaire, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Vienne sous le numéro 480 246 941 a tenu son assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqué par le gérant.

Associé présent :

La société YELLOW & GREEN, Société à responsabilité limitée au capital de 116 500 euros, dont le siège social est situé C/o Cabinet SEGAUD, 23 avenue de Poumeyrol, 69300 CALUIRE ET CUIRE, France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 537 440 919, représentée par son Gérant en exercice, Monsieur Christophe BORDET.

Associés représentés : aucun, tous présents.

Monsieur Christophe BORDET, associé gérant préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 12 500 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition les pièces suivantes :

- avis de réception de la lettre de convocation envoyée à l'associé le 12/12/2023,
- texte de la résolution soumise à l'associé.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : projet de changement de date de clôture de l'exercice comptable.

Première résolution

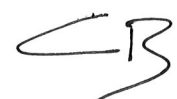
Après avoir pris connaissance du projet de changement de date de clôture de l'exercice social proposé par le Président, l'assemblée générale décide d'adopter ce changement. En conséquence, la date de clôture dudit exercice social ne sera plus fixée au 31/12 mais elle sera fixée au 30/06.

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur 1.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article des statuts relatif à la date de clôture de l'exercice est rédigé ainsi : « La date de clôture de l'exercice est fixée au 30/06 ».

L'assemblée adopte cette résolution par 1 voix « pour » sur 1.



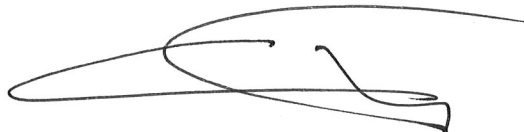
Pour tous :

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h25. Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Beaurepaire le 26/12/2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Christophe Bordet en sa qualité d'associé

A handwritten signature in black ink, similar to the first one, featuring a large loop and a distinct flourish.

Christophe Bordet en sa qualité de président de séance